

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Madame Dorinne BALOCHE, Maire de Renazé.

Étaient présents : Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Armelle JOLYS, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sophie DESMIER, Claude PAILLARD, Damien DESERT, Patrick GAULTIER, Sonia GUIOULLIER Sylvine GAULTIER, Norbert LIVENAIS.

Étaient absents ou excusés : David HOCDE, Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

M Loïc LACROIX est élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par _22_ voix Pour, ____ voix Contre et ____ abstentions.

.....

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 21 février 2025, Madame le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 47 Rue de Craon
- 14 Rue du Maine
- 19 Allée des Acacias
- 18 rue Victor Fourcault

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation.

2025 – 121 : ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande du SGC de CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE,
Vu les produits non soldés dus à la trésorerie,
Vu le jugement de surendettement du débiteur envers la commune,
Vu l'impossibilité de recouvrer les sommes dues par la trésorerie,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADMET en non-valeur de créances éteintes correspondant à des cantines de l'année scolaire 2024 / 2025 pour un montant de 587.90 €.

CHARGE Mme le Maire d'exécuter la présente décision.

2025 – 122 : DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte la décision modificative n° 5 du budget général suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

6413 Personnel non titulaire	5 000 €
------------------------------	---------

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

65181 Primes, dotes	- 5 641 €
---------------------	-----------

65736212 Subvention Fct aux BA et régies admin dotés perso morale	5 641 €
---	---------

Total :	5 000 €
---------	---------

RECETTES

013 ATTENUATIONS DE CHARGES

6419 Remboursement sur rémunérations 5 000 €

2025 – 123 : RENOUELEMENT - LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, il a été fait appel à des organismes bancaires pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Cette ligne de crédits a pour objectif de pallier à des besoins ponctuels de trésorerie.

Après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RETIENT l'offre du Crédit Agricole,

Avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée 12 mois
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : **0.20% (soit 600 €)**
- Index : Taux Euribor 3 mois moyenné **+0.40%**, flooré à 0

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné est de **2.034%** au 17 novembre 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette ligne de trésorerie.

DETR 2026

2025 – 124 : TOILETTES PUBLIQUES - AIRE DE CAMPING CAR – PARC DU FRESNE

Mme le Maire expose qu'un maximum de 2 dossiers peut être déposé pour solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : :

FIXE en priorité N°1 : Les toilettes publiques du Parc du Fresne près de l'Aire de camping-car (– Action 4B action en faveur du tourisme, création d'équipement touristique).

ADOPTÉ le projet,

SOLLICITE la D.E.T.R. 2026 pour le financement d'un module de toilettes publiques.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES

Module sanitaire	28 500.00 €
Consuel	600.00 €
Réseaux EU – AEP – EP – ELEC – acodrain extérieur	4 190.11€
Terrassement et lit de sable	4 032.51 €
TOTAL :	37 322.62 €

RECETTES

DETR (35%)	13 062.92 €
AUTOFINANCEMENT (65%)	24 259.70 €
TOTAL :	37 322.62 €

2025 – 125 : TERRAIN MULTISPORTS ET STATION FITNESS – PARC DU FRESNE

Mme le Maire expose le projet de créer un nouveau terrain multisports pour remplacer l'existant.

Elle évoque également la mise en place d'une station fitness en complément de l'aire de jeux pour enfants qui a été installée il y a 3 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE en priorité 2 la création d'un terrain multisports et d'une station fitness – parc du Fresne (Action 2 E Construction, restaurations, et extensions d'équipements sportifs de plein air).

ADOPTÉ le projet,

SOLLICITE la D.E.T.R. 2026 pour le financement d'un terrain multisports et la station fitness au parc du Fresne.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES

Terrain multisport et station fitness y compris filet de toit et gazon synthétique	106 251.05 €
---	---------------------

RECETTES

DETR (35%)	37 187.00 €
AUTOFINANCEMENT (65%)	69 064.05 €
Total :	106 251.05 €

AFFAIRES SCOLAIRES

2025 – 126 : SUBVENTION DES ACTIVITES CULTURELLES - ECOLE SAINT JOSEPH

L'école Saint Joseph renouvelle sa demande de subvention culturelle pour l'année scolaire 2025/2026.

Elle rappelle que cette subvention permet aux élèves de participer à des activités culturelles en les laissant gratuites ou à un coût réduit pour les famille (séance de cinéma avec Atmosphère 53, achat de livres...).

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 7 € par élève, soit pour 90 élèves présents à la rentrée 2025/2026, 630€ à l'école Saint Joseph de RENAZÉ.

PERSONNEL

2025 – 127 : RECRUTEMENT DE 6 AGENTS RECENSEURS

En 2026, le recensement de la population aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février inclus. La commune est découpée en 6 secteurs, chacun des secteurs est sous la responsabilité d'un agent recenseur.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer 6 emplois d'agents recenseurs pour la période du recensement,

FIXE la rémunération brute de chaque agent à 1 000 €.

2025 – 128 : RECRUTEMENT D'UN ATTACHE

Madame le Maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Compte tenu du départ à la retraite du secrétaire général actuel au 31 août 2026, de son Compte Epargne Temps et de ses congés qu'il aura à prendre avant cette date, sa présence au sein des services se terminera mi-avril 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, par 21 Voix pour et 1 Abstention (Sophie DESMIER au motif que le recrutement sera opéré avant les prochaines élections municipales. Sophie DESMIER trouve également dommage que la prochaine équipe municipale n'ait pas à décider de ce recrutement),

DÉCIDE de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet en parallèle de celui existant pour permettre le recrutement et un tuilage pendant 2 mois à compter du 16 février 2026,

PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Attachés, aux grades d'Attaché ou d'Attaché Principal relevant de la catégorie hiérarchique A.

PRECISE que conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

PRECISE qu'en cas de recrutement d'un contractuel, ce dernier devra justifier d'un diplôme de niveau 6 et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur des collectivités territoriales d'au moins 3 ans.

ASSOCIATIONS

2025 – 129 : RENOUELEMENT - ADHESION COMITE FFRANDONNEES MAYENNE

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de renouveler son adhésion 2026 au Comité FFrandonnées Mayenne pour un montant de 40 €.

2025 – 130 : PENALITES – ASSOCIATION LA MINE DANS LE MILLE

Le vendredi 21 novembre 2025, Mme le Maire et Mme Mireille BEDOUET l'adjointe aux associations ont reçu des membres de l'association la Mine dans le Mille.

Mme le Maire expose le compte rendu de cette rencontre et il est procédé à un tour de table sur la position à adopter vis-à-vis de cette association,

Le Conseil Municipal, par 3 Voix contre (Claude JUGE, Sophie DESMIER et Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE qui demandent à ce que la commune porte plainte contre

l'association pour déclaration illicite de perte du chèque de caution) et 19 Voix Pour, après en avoir délibéré,

FIXE le montant des pénalités dues par l'association à 59 €,

DECIDE de ne pas mettre à disposition de cette association de salle communale en 2026 compte tenu du constat de l'état du mobilier lors de la dernière mise à disposition de la salle de l'Escale à cette association.

PVD

2025 – 131 : AVENANT N° 1 EN MOINS VALUE - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - CELESTE

Suite au retrait de la mise en place de toilettes publiques Place de l'église et de la cuve de récupération d'eau Place de l'Europe,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'avenant n° 1 en moins-value de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 500 € H.T., soit 1 800 € TTC avec le cabinet Céleste.

AUTORISE Mme le Maire a signé toutes pièces se rapportant à cet avenant.

2025 – 132 : AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE – AMENAGEMENT DES PLACES DE L'EUROPE ET DE L'EGLISE : LOT N° 1 VRD - PIGEON TP LOIRE ANJOU

A la demande de la Commune, il est présenté un devis de travaux supplémentaires pour tenir compte de l'altimétrie du futur bâtiment Espaces France Service / Agence Postale Communale et de son adaptation aux travaux d'aménagement des places de l'Europe et de l'église et notamment de la continuité PMR de ce projet.

Après plusieurs rencontres et échanges avec les services de la CCPC du Pays de Craon, maître d'ouvrage de la construction du bâtiment Espace France Services et Agence Postale Communale, il a été validé l'altimétrie du futur bâtiment permettant son accessibilité aux personnes à mobilité réduite et un maintien des pentes des trottoirs et des cheminements conformes.

Mme Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE informe ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, par 3 Abstentions et 18 Voix Pour :

VALIDE le devis de travaux supplémentaires de 7 730.70 € H.T., soit 9 276.84 € TTC présenté par l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU, titulaire du lot n° 1,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOIRIE

2025 – 133 : REFECTION DES TROTTOIRS - PROGRAMME 2026

M Norbert LIVENAIS, adjoint à la voirie expose le programme voirie 2026 :

- Enrobé de la piste mixte du carrefour de la Rue de Kirchheim / Bd Pasteur jusqu'au carrefour de la Rue du Clos d'Andigné / Bd Pasteur.
- Enrobé sur l'ensemble des trottoirs du Clos d'Andigné.

M Norbert LIVENAIS précise que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 60 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à la voirie, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à lancer une consultation auprès d'entreprises pour le programme voirie 2026,

AUTORISE Mme le Maire à signer avec l'entreprise la moins-disante et toutes pièces du marché public s'y rapportant.

AFFAIRES GENERALES

2025 – 134 : REDEVANCE - HEBERGEMENT DES CONCENTRATEURS GRDF

La commune héberge des concentrateurs pour le compte de GRDF au stade municipal et à ce titre, GRDF verse une redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à la voirie, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

AUTORISE Mme le Maire à encaisser la somme de 60.77 € au titre de la redevance hébergement des concentrateurs GRDF pour l'année 2025.

DETR 2026

Annule et remplace la délibération n°2025-125 suite à une erreur matérielle.

2025 – 135 : TERRAIN MULTISPORTS ET STATION FITNESS – PARC DU FRESNE

Mme le Maire expose le projet de créer un nouveau terrain multisports pour remplacer l'existant.

Elle évoque également la mise en place d'une station fitness en complément de l'aire de jeux pour enfants qui a été installée il y a 3 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE en priorité 2 la création d'un terrain multisports et d'une station fitness – parc du Fresne (Action 2 E Construction, restaurations, et extensions d'équipements sportifs de plein air).

ADOpte le projet,

SOLLICITE la D.E.T.R. 2026 pour le financement d'un terrain multisports et la station fitness au parc du Fresne.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES

**Terrain multisport et station fitness y compris filet de toit
et gazon synthétique**

109 251.05 €

RECETTES

DETR (35%)	38 238.00 €
AUTOFINANCEMENT (65%)	71 013.05 €
Total :	109 251.05 €

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025 :

Mme Dorinne BALOCHE donne lecture des points qui ont été débattus à l'occasion du dernier conseil communautaire du 17 novembre 2025.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation.

INFORMATIONS

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE PADEL :

En référence à ce qui se pratique sur Internet, le prix de location varie de 15 € à 40 € l'heure en fonction des créneaux dans la semaine.

Le bureau de la Municipalité a proposé 20 € l'heure et demi (soit 5 € par joueur) à l'association de tennis locale en charge la gestion des pistes de Padel.

Une rencontre avec le Président du Club de Tennis a eu lieu lundi 1^{er} décembre. A cette occasion, il a été défini le rôle de chacune des parties en matière d'entretien, de location des pistes de Padel et d'étudier la côte part du montant reversé par l'association à la collectivité.

Une convention entre les parties sera présentée lors d'un prochain conseil municipal, elle définira les devoirs et obligations de chacun.

Dès que le contrôle d'accès sera installé, les clés des terrains seront transmises pour permettre la pratique du Padel.

LE POINT SUR LES PROJETS DE REORGANISATION DES MATERIELS DU SDIS :

Mme le Maire résume la réunion d'information qui a lieu le 1^{er} décembre 2025 à Saint-Berthevin. Cette réunion était consacrée au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR) et sa déclinaison sur le territoire.

Le CSI de Craon perd la grande échelle et récupère un véhicule citerne. La commune de Renazé dépendra de la grande échelle basée à Segré et Pouancé.

CAMPAGNE DE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES :

L'association « Les Abeilles Mayennaises » par le biais de son secrétaire, rappelle que beaucoup de communes sont confrontées à la prolifération des frelons asiatiques.

Pour sa part, la commune de RENAZÉ veille à détruire les nids quand ils sont situés dans des lieux publics et invite les particuliers à le faire sur leur terrain.

Dès février- mars 2026, la commune va installer des pièges dans des espaces publics. Elle mènera une campagne de sensibilisation et proposera à un prix préférentiel des pièges afin que des particuliers agissent de leur côté (aux alentours de 10 €).

M Claude JUGE évoque la réalisation de pièges à confectionner soi-même.

Il est décidé de mettre en place une campagne de sensibilisation des administrés à mettre des pièges dans leur jardin.

La prise de conscience commune conduira à l'efficacité de l'action et à l'atteinte des objectifs.

MISE EN PLACE DE NAVETTE EXPRESS AU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Mme le Maire informe que la Région des Pays de la Loire va modifier ses transports, précédemment, la navette express venait de Laval s'arrêtait à Craon.

A compter de 2026, il y aura 4 navettes express par jour du lundi au vendredi qui effectueront le trajet Laval Renazé Aller et Retour et 3 navettes le samedi, pas de service le dimanche.

AGENDA

FESTIVAL DES 37 : Ouverture du festival des 37 le samedi 6 décembre 2025 au cinéma le Vox.

JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN ALGERIE :
Dimanche 7 décembre 2025 à 11 H au monument aux morts.

SPECTACLE DE LA SAISON CULTURELLE EN LIEN AVEC LE FESTIVAL DES 37 :
Jeudi 11 décembre 2025 à partir de 18 H 30, Salle Omnisports.

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL : Cette soirée a lieu le vendredi 12 décembre 2025, à 19 H précises pour le spectacle.

ANIMATIONS DE NOEL : Le mardi 16 décembre 2025, parc du Fresne. Les élus qui peuvent aider au rangement sont invités à le faire savoir.
Le mercredi 17 décembre 2025 : cinéma pour les enfants.

VŒUX DE MME LE MAIRE : La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19 H.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Sylvine GAULTIER s'interroge sur le défaut d'éclairage public pour se rendre au périscolaire Ernest GUILLARD – St Joseph. Il est répondu que cela est dû aux travaux de la place et qu'un détecteur est installé sur le pignon du 17 Place de l'Europe.

M Philippe PELLUAU remarque qu'un édito de Mme le Maire a été écrit dans la dernière lettre aux Renazéens alors qu'il avait été évoqué d'interrompre les éditos pendant la période pré-électorale. Mme le Maire répond qu'en effet, elle avait écrit un édito qui n'impactait en rien la neutralité.

M Philippe PELLUAU et Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE réitèrent leur demande de voir paraître dans le prochain Renazéen l'extrait du jugement.

Mme Sonia GUIOULLIER demande si le kiosque sera décoré pour Noël. Il lui est répondu par l'affirmatif.

Mme Sophie BALLU demande ce qui est fait comme travaux dans la voirie. M Norbert LIVENAIS répond qu'il s'agit des préparations au point à temps.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le mardi 20 janvier 2026 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.